

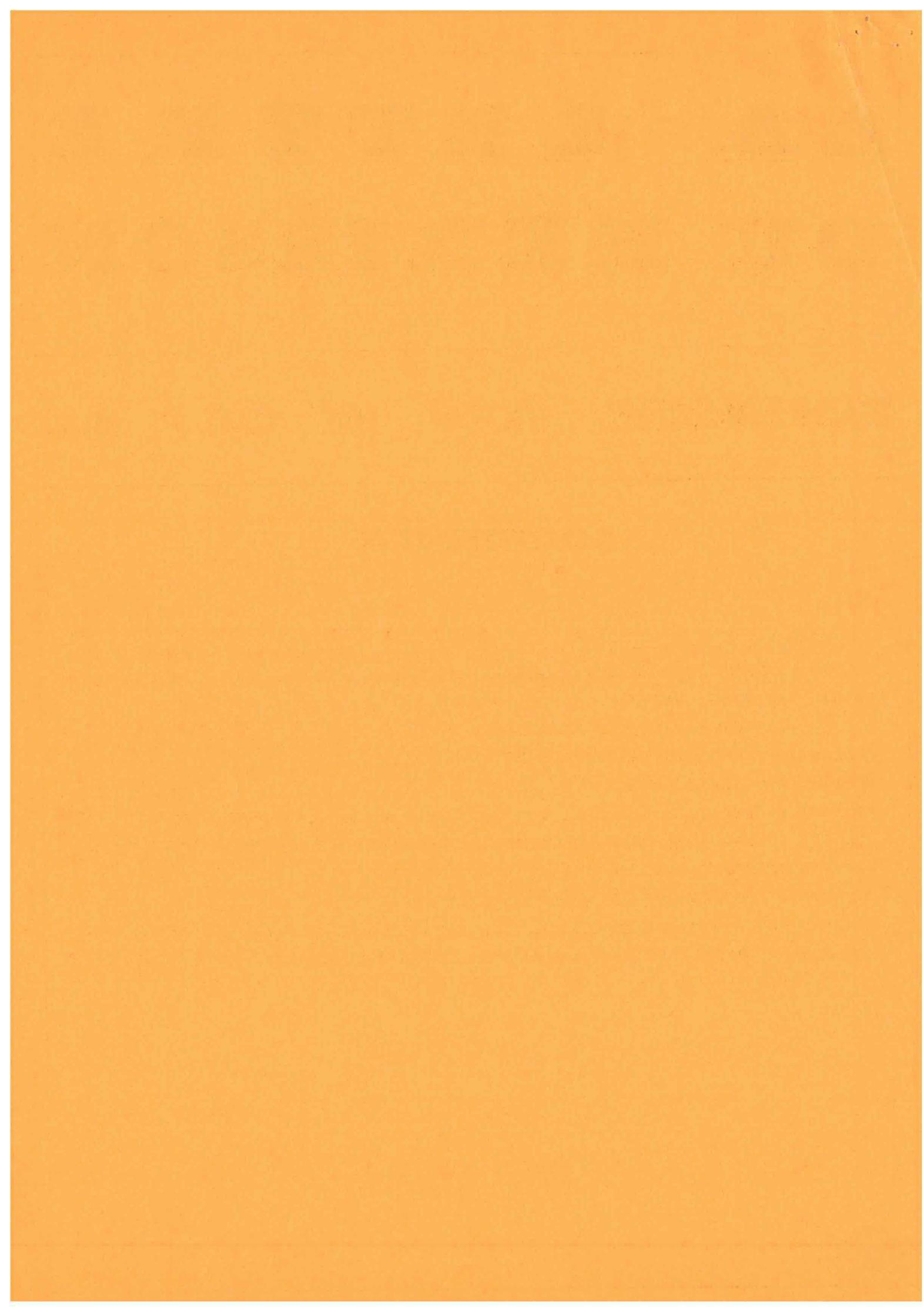
# LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL N°9 1er OCT 84

## sommaire

EDITORIAL .....	P. 3
CHASSE : CHASSES TRADITIONNELLES (à lire sans faute).....	P. 4,5,6
FAUNE : AFFAIRE DURAND : QUITTE OU DOUBLE .....	P. 6
L'OURS PAR LA SEPANSO BEARN .....	P. 7
COLLOQUES : ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN .....	P. 7
FORMATION : STAGE FFSPN .....	P. 7,8
EN BREF : RIENA .....	P. 8
EUROPE : COMMISSION ENVIRONNEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN...	P. 8,9,10,11
VIE ASSOCIATIVE : LE CONSEIL NATIONAL DE LA FFSPN .....	P. 12
POLLUTION : TRANSPORT DES PRODUITS RADIOACTIFS .....	P. 12,13
PECHE : EAU ET LOI PECHE .....	P. 13
CONCOURS : "NATURE ET PATRIMOINE" LANCE PAR FORD .....	P. 14,15





# éditorial

W175\*A

RAFFIN JEAN PIERRE SECRET  
TION DE LA NATURE  
9 RUE GROS  
75016 PARIS

F



IL Y A PEU, M'EST PARVENU UN ENVOI PUBLICITAIRE CONCERNANT LES MONUMENTS HISTORIQUES DONT EST CI-DESSUS REPRODUITE L'ENVELOPPE.

PAR DELA, LA COCASSERIE INFORMATIQUE (DOIT-ON Y VOIR L'IMAGE DE LA RÉDUCTION DU RAFFIN EN HUMEUR D'UNE NATURE DÉLIQUESCENTE OU AU CONTRAIRE, CELLE D'UNE VIGOUREUSE MONTÉE DE SÈVE...? À VOUS DE JUGER...) LE CONTENU DE L'ENVELOPPE PRÊTAIT À RÉFLEXION.

IL S'AGISSAIT, NI PLUS, NI MOINS, QUE DE CONVAINCRE ARCHITECTES ET URBANISTES AGENTS DE "LA CONSTRUCTION MODERNE" IMPLIQUÉS "DANS LE TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE CONTEMPORAIN" DE S'INTÉRESSER AU PATRIMOINE LÉGUÉ PAR LES BÂTISSEURS DU PASSÉ POUR RÉFLÉCHIR À L'AVENTURE DE NOTRE ÉPOQUE.

SOMMES-NOUS CAPABLES DE PROPOSER LA MÊME DÉMARCHE EN MATIÈRE DE PATRIMOINE NATUREL ? L'ACTIVITÉ DES RÉSEAUX DE LA FFSPN PERMET DE RÉPONDRE OUI. MAIS SOMMES-NOUS CAPABLES, PRENONS-NOUS LE TEMPS D'ESSAYER DE CONVAINCRE LES ACTEURS DU TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE CONTEMPORAIN DE L'UTILITÉ DE NOTRE DÉMARCHE, CHERCHONS-NOUS LE LANGAGE APPROPRIÉ ?

JE L'ESPÈRE ET JE CROIS QUE, DÈS À PRÉSENT, LES TRAVAUX PRÉALABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1985 NOUS AIDERONT À MIEUX NOUS FAIRE CONNAÎTRE, À MIEUX FAIRE COMPRENDRE POURQUOI LES PROTECTEURS DE LA NATURE, CES "FARFELUS" DÉPENSENT BÉNÉVOLEMENT SANS COMPTER, ÉNERGIE ET TEMPS POUR LE BIEN COMMUN.

JEAN PIERRE RAFFIN

# chasse

## CHASSES TRADITIONNELLES

### UNE VICTOIRE DU BON SENS, LA CHASSE AU PIÉTON BIENTÔT LÉGALISÉE !

De source bien informée, l'on apprend que le Conseil National de la Chasse et de la Faune Urbaine (CNCFU) vient de donner un avis favorable au projet présenté par les services du Ministère de la Nature de légaliser enfin la chasse au piéton.

La situation que vivaient quotidiennement les chasseurs de piétons n'était plus tolérable. En effet, la France a, certes, signé le 19 Mars 1902, la Convention Internationale de Paris sur la protection des oiseaux prohibant en fait la pratique de la plupart de nos chasses traditionnelles. Mais les gouvernements qui se sont succédés depuis, avaient eu la sagesse de différer l'application de cette Convention sur le terrain. Comme le disait en 1978, le Secrétaire d'Etat à l'Environnement de l'époque, "les moyens de police ordinaire sont débordés et impuissants devant une opinion locale indifférente ou même hostile à leur action" et puis il fallait "tenir compte des périodes de guerre ou d'agitation politique et sociale qui ont valu d'autres préoccupations aux Gouvernements successifs".

Seuls, les antichasses primaires, les protectionnistes à tout crin comme la LPO, le ROC, la SNPN ou la SEPANSO ou d'autres groupuscules membres d'une Fédération d'escrologistes s'opposaient, quelquefois avec succès, à ce que nous puissions continuer de chasser comme l'ont fait nos pères.

La chasse au piéton est une authentique chasse traditionnelle venue du fond des âges. C'est bien comme le dit notre ami le Président Sallénave "une chasse entrée dans les moeurs, exercée sans fusil en utilisant des engins dont la Directive de Bruxelles dans son article 8 interdit l'emploi".

Sans relâche, nous avons exigé la reconnaissance de nos droits de toujours et grâce à l'action de l'Union Nationale des Chasseurs de Piétons (UNCP), c'est maintenant chose faite. Nos revendications ont été entendues. Nous l'avons obtenu grâce à l'appui de parlementaires sollicités par l'intermédiaire de l'Union Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles (UNDC) qui se sont fait l'écho de nos justes demandes. Ainsi, Job Cavalier, député de Haute Arrée, écrivait, il y a 6 mois au Ministère de la Nature pour défendre ceux qui chassent la Pie de mer au menhir. Il a fait justice des accusations infâmes d'escrologistes bretons

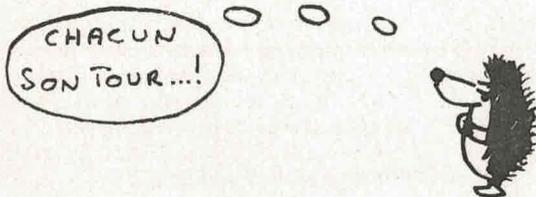
qui affirmaient que les chasseurs traditionnels de Bretagne utilisaient des menhirs artificiels, capturaient avec cette méthode les Calculots, espèce protégée et vendraient clandestinement les produits de leur chasse aux fabricants de cure-dents. Le Ministère a reconnu qu'il n'était pas normal que les pêcheurs âgés habitués depuis leur plus jeune âge à chasser au menhir, ne puissent pas continuer cette pratique traditionnelle. Un texte légalisant la chasse au menhir est en préparation.

Grâce à notre action, la situation est la même pour la chasse au piéton. Hier, même s'ils étaient débordés et impuissants à interdire cette chasse en certains cas, les agents de la force publique ne se privaient pas de tenter de nous empêcher de brûler les feux rouges et de chasser le piéton sur le territoire des passages cloutés. Nombreux ont été nos amis scandaleusement verbalisés et trainés en justice pour avoir voulu pratiquer leurs droits ancestraux. Peu familiers d'une réglementation inique, les vieux chasseurs ont été les plus touchés. Ils avaient pourtant appris, en fréquentant la rue depuis des décennies, les subtilités d'un gibier retors et savaient les déjouer.

Les colonnes de notre revue ont assez souvent fait place aux descriptions de ces chasses immémoriales pour qu'il soit nécessaire d'en souligner la saveur. Je ne peux cependant, résister à l'envie de raconter mon dernier piéton. C'était en février dernier. Le jour se levait à peine. Une brume épaisse estompait le sol mouillé et gras, faiblement éclairé par un lampadaire. J'étais à l'affût, au carrefour de la rue Alexandre Hury et du boulevard Fernand Faure à Toulouse, lorsqu'un piéton mal réveillé sort de sa tanière sur ma droite. La démarche hésitante, recroquevillé dans un imperméable sombre qui lui permettait de se confondre avec l'environnement voisin, il s'avance vers le passage clouté. J'enclanche doucement la première (levier Dummoll à extracteur Hammer de chez Marks et Spencer donné par mon père qui le tenait de son arrière grand-tante), appuie silencieusement silencieux K 2 R de chez Roux Combaluzier, version 1983) sur l'accélérateur en retenant mon souffle. Le feu est vert. Le piéton attend sur le bord du trottoir, indécis. Le feu passe à l'orange. Le piéton hésite, avance l'antérieur droit et le postérieur gauche, regarde à gauche, m'observe. Le feu passe au rouge. Il regarde à droite, descend sur la chaussée. Je sors de son champ de vision. C'est le moment. J'accélère. Un coup de roi! Je l'ai fait préparer par notre ami le taxidermiste de talent Pierre Paul. Il est maintenant au dessus du bureau d'où j'écris ces lignes. Heureusement qu'à l'heure où s'est déroulée cette chasse, nul policier ne rôdait là. Même débordés ou indifférents à nos pratiques,

.../

il leur arrive encore trop souvent de nous verbaliser et de nous traîner en justice, ce qui est intolérable. Des escrologistes arrivent à les sensibiliser à la prétendue protection des piétons et à obtenir qu'ils fassent respecter les textes en vigueur. C'est un scandale ! D'abord, si nous n'intervenons pas, il y aurait beaucoup trop de piétons. Ils entraveraient la libre circulation des automobiles dans les rues. La présence de feux de signalisation, de passages cloutés est déjà une lourde contrainte, tout juste acceptable, ralentissant l'écoulement du flux automobile. Par ailleurs, grâce à notre action, nous contribuons à la sélection de piétons de meilleure qualité. Nous éliminons les piétons juvéniles ou âgés et favorisons ainsi le maintien d'une population équilibrée et saine de cette espèce.



Demain, nous n'aurons plus de crainte à avoir. Grâce à nos interventions multiples, le projet de légalisation de la chasse au piéton correspond à notre attente. Les grandes lignes du projet préparé par les services du Ministère de la Nature sont les suivants :

- les chasseurs de piétons en possession régulière du permis de chasse et du permis de conduire un véhicule automobile ne seront plus tenus de respecter les feux rouges et pourront chasser le piéton sur et hors des passages cloutés dans les cantons urbains où cette chasse se pratiquait auparavant.

- la chasse au piéton sera ouverte toute l'année sauf le dimanche et jours fériés par souci de respecter les exigences biologiques du gibier (repos hebdomadaire)

- un chasseur ne pourra utiliser plus d'un véhicule. Les véhicules de location seront autorisés (les dégâts éventuels à la carrosserie seront à la charge des chasseurs, mais nous comptons demander le remboursement par la Sécurité Sociale)

- seuls, les véhicules pour lesquels les usagers feront preuve du paiement de la vignette en 1983 pourront être utilisés. Certains chasseurs ayant pu oublier d'acquiescer cette vignette en 1984 pour des véhicules mis en service en 1975, il sera dérogé à ce principe. Tout oubli pourra être réparé. Aucun chasseur ne sera pénalisé.

- pour bien marquer le caractère traditionnel urbain de cette chasse, il a été prévu que seuls seraient valables les permis visés dans les agglomérations importantes, mais le critère (nombre d'habitants) n'est pas encore défini.

- un tableau de chasse mensuel sera fourni aux services concernés.

- toute infraction grave telle que la chasse du piéton à pied, avec une arme prohibée (fusil, arme blanche, lance-pierre, sarbacane, etc..) le défaut du permis de chasser, la chasse hors des périodes autorisées, la non-remise du tableau de chasse pourra entraîner la suppression de l'autorisation de chasse lors des prochaines campagnes.

En clair, cela signifie que là où l'on chassait autrefois le piéton à cheval, en calèche, en carrosse, en patache, en berline, en diligence, en cabriolet, en fiacre, en break, en fardier, etc.. il sera possible de chasser maintenant avec le véhicule automobile de son choix. C'est reconnaître une situation acquise. Nous devons mettre à profit les progrès des techniques modernes et ne pas nous enfermer dans des pratiques archaïques.

Avoir obtenu un tel projet est sans conteste une grande victoire pour tous les chasseurs traditionnels. Nous voulons aller plus loin et obtenir l'extension de ce texte aux territoires ruraux dépourvus de feux de signalisation et de passages cloutés. Nous devons exiger du Ministère de la Nature, que la chasse au piéton soit ouverte sur toutes les voies carrossables comme elle se pratiquait dans les siècles passés.

Nous devons exiger que l'usage des piétons soit du ressort exclusif de nos associations. Le gibier et sa gestion sont l'affaire exclusive des chasseurs ! Nous n'avons pas besoin de conseils des protecteurs et autres escrologistes de tout poil !

L'argent que versent 1 850 000 chasseurs doit servir exclusivement aux chasseurs. Avec ces fonds, achetons des piétons de repeuplement pour remplacer ceux qui sont décimés par les pollutions de l'air, de l'eau, de l'alimentation et dont les habitats se dégradent (opérations de restructuration urbaine par exemple). L'on dit que le piéton turc est plus résistant et donne plus de plaisir cynégétique que les piétons portugais, mahgrébins ou africains jusqu'ici importés.

Nous devons exiger aussi que la garderie reste du seul ressort des chasseurs. Nous voulons que le braconnage soit plus sévèrement réprimé et que cesse le laxisme intolérable de certains tribunaux. Il est scandaleux de voir des automo-  
.../

.../

bilistes chasser le piéton sans être titulaires du permis de chasse ou sans avoir acquitté le timbre piéton. Nous demandons la plus grande sévérité pour ces individus qui, par un comportement irresponsable, disqualifient l'ensemble de la chasse française.

Nous avons fait la preuve de notre force en descendant dans la rue avec les défenseurs de toutes les formes de chasses traditionnelles, à Narbonne, à Bordeaux hier, demain à Sainte Hurugs les Ardillats et pourquoi pas après demain à Paris ? S'il le faut, nous irons défiler dans la capitale avec nos engins et nos fusils.

Ensemble nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts !

Gaston GATHINE GACHETTE  
Président de l'Union Nationale des  
chasseurs de Piétons

L'Union Nationale des chasseurs de Piétons (UNCP) est affiliée à l'Union Nationale de Défense des Chasses traditionnelles (UNDCT) abonnée au gaz et à l'électricité, agréée au titre de la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976. Siège social: Appartement 12-7, Lotissement du Fusillot, chemin des Violettes 31411 BAJOLS/GARONDE.



## AFFAIRE DURAND : QUITTE ou DOUBLE ?

En septembre, nous avons pu localiser simultanément les 3 expositions du groupe DURAND grâce aux appels des associations. Nous avons demandé au Ministère de l'Environnement une action d'envergure. Nous avons été suivis et des scellés furent posés sur au moins 2 d'entre elles. A partir de ce moment, a commencé un "cirque" indescriptible. Interventions politiques (eh oui), difficultés ou erreurs administratives, mauvaise volonté des préfets, utilisation de la presse (Pierre DURAND est venu expliquer à FR3 qu'il était victime d'un entêtement administratif, etc), problèmes de personnes locales, etc, etc. Bref, ils sont tous repartis. Ils ont été reçus au Cabinet de Mme BOUCHARDEAU.

Il semblerait que le Ministère veuille faire repasser les individus concernés devant la commission du certificat de capacité. Le moment risque d'être décisif. Il faut le concours de tous pour essayer de régler le problème définitivement.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

1° écrire à M. Luc THIEBAULT  
Conseiller technique du Ministère de l'Environnement  
14, bd du Gal Leclerc  
92524 NEUILLY/SEINE CEDEX

avec copie

- a) M. SIMON, directeur adjoint de la protection de la Nature (même adresse)
- b) FFSPN, 57, rue Cuvier 75231 Paris Cédex 05

en expliquant tous les problèmes que vous avez eu avec ce groupe en demandant son interdiction. Précisez bien le nom exact et le prénom des personnes impliquées

2° nous expédier d'urgence toutes les pièces officielles dont vous disposez (procès verbaux, jugements, arrêtés préfectoraux, lettre d'autorités) ainsi que tout renseignement sur les n°s des véhicules. Envoyez-nous le maximum d'éléments, car nous avons pu constater que des associations croyaient nous avoir envoyé des éléments, mais ce n'était pas le cas.

### CECI EST ESSENTIEL

et si vous avez le temps, essayez de faire intervenir des élus (députés, sénateurs, conseillers généraux, maires) auprès du Ministère de l'Environnement.

Nous vous rappelons que les principaux responsables sont Pierre DURAND, Gervais DURAND, Elisabeth CORBEAU, Mme CHOINET, mais il y en a d'autres.

VITE A VOS PLUMES, A VOS ARCHIVES, A VOS PHOTOCOPIEURS. MERCI

## L'OURS PAR LA SEPANSO BEARN

DANS LA LETTRE DU HERISSON n°7, NOUS AVONS PUBLIE L'APPEL DE LA SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES (SFPEM), LANCE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ORGANISEE PAR LE GROUPE OURS.

DANS CET APPEL, LA SFPEM SUGGERAIT A TOUTES LES PERSONNES QUI SOUHAITERAIENT PRENDRE POSITION SUR LA CONSERVATION DE L'OURS BRUN EN FRANCE, D'EXPRIMER LEURS REFLEXIONS PAR ECRIT. LE 26 SEPTEMBRE, NOUS AVONS RECU LE PREMIER TEXTE DE SEPANSO BEARN.

"Dans nos vallées pyrénéennes, une quinzaine d'ours subsistent. Les élus et l'administration ont un discours encourageant, mais lors de l'élaboration de plan de sauvegarde, plus personne ne fait de concession. La population a d'autres soucis, certains disent que personne ne les voit, d'où le peu d'intérêt porté à leur éventuelle disparition.

L'indésirable, le rival, l'ennemi, l'ignoré, l'ours est la nouvelle victime, la parcelle de nous-mêmes qui disparaît sous la poussée de nos conquêtes associées aux destructions.

Comme disait CHATEAUBRIANT, les forêts précèdent les peuples, les déserts leur succèdent.

Exploitations touristique, forestière, chasse, l'en semble des droits d'usage poussés à leurs limites pour des raisons économiques ou politiques, éliminent l'espace naturel, repoussent les espèces, transforment les équilibres écologiques de la Montagne. L'homme tout puissant, bouscule les refuges, assiège les places fortes de notre environnement.

De même que la truite qui gît sur le ventre est le témoin de la pollution, l'ours qui s'évanouit est le témoin de l'orgueil humain avide de conquêtes, incapable de gérer, de partager et de modérer. "

## colloques

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

L'Assemblée Générale biennale de l'UICN se déroulera au Palais des Congrès à Madrid, du 5 au 14 Novembre prochain.

Elle réunira quelque 700 spécialistes de la conservation de la nature provenant de 114 pays du monde.

Les discussions et résolutions de l'Assemblée Générale préluideront à la recommandation de priorités et à l'établissement des calendriers d'activités qui seront réalisés, ces trois prochaines années dans des pays regroupant la grande majorité de l'humanité.

Les membres examineront également le programme envisagé pour 1985/1987 qui aura pour titre "mise en oeuvre de la stratégie mondiale de la conservation". La Stratégie, préparée en 1980 par l'UICN, définit les grands principes gouvernant le maintien des systèmes indispensables à la vie, de la diversité biologique et de l'utilisation des ressources naturelles de manière à en assurer la pérennité.

Les membres éliront un président qui succèdera au professeur Mohamed KASSAS (Egypte). M. Kenton MILLER, directeur général de l'UICN, présentera une introduction au nouveau projet de programme et examinera la contribution apportée par l'UICN à la conservation mondiale, depuis son Assemblée Générale de 1981 en Nouvelle Zélande.



## formation

### PROGRAMME 85/86 : URGENT.

Si vous avez des projets de stages pouvant s'insérer dans le programme des stages FFSPN, faites nous parvenir un dossier présentant les grandes lignes du contenu et les dates et lieux éventuels, avant le 15 NOVEMBRE 1984

#### ■ LE LITTORAL

20 ET 21 OCTOBRE (SOUS RÉSERVE À LOCTUDY) EN COLLABORATION AVEC LA SEPNB.

PRIX ASSOCIATION FFSPN, ETAT ET COLLECTIVITÉS LOCALES : 150,00 F

AUTRES : 450,00 F

.../

.../

## ■ INITIATION À LA COMPTABILITÉ

25, 26, 27, 28 OCTOBRE - ST BONNET DE TRONÇAIS (ALLIER)

PRIX ASSOCIATION FFSPN, ETAT ET COLLECTIVITÉS  
LOCALES : 300,00 F

AUTRES : 900,00 F

## A VOS AGENDAS 1985

STAGE INFORMATIQUE ET ASSOCIATIONS DE PROTECTION  
DE LA NATURE FFSPN-CREPAN - CAEN, DU 17 AU  
21 JANVIER 85

STAGE COMMUNICATION, MARKETING ET ASSOCIATIONS  
DE PROTECTION DE LA NATURE.  
A PROXIMITÉ DE BESANÇON, DU 25 FÉVRIER AU  
2 MARS 85.

PRIX : 480,00 F

## NOUVEAU : STAGE FFSPN/COSYLIO

CONNAISSANCE DES TECHNIQUES AUDIOVISUELLES,  
((photos, diapos, sonorisation, cinéma vidéo...))

du mardi 20 Novembre au samedi 24

à CHATILLON/CHALARONNE (Ain)

Gare d'accès : BOURG-en-BRESSE

A partir d'exposés sur les théories de la commu-  
nication, les participants pourront s'initier au  
maniement du montage diapos, de la sonorisation  
vidéo, et réaliseront leurs propres outils de  
communication (réalisation d'un montage).

Ce stage s'adresse aux non-initiés et aux ama-  
teurs éclairés.

Prix : 500,00 F



Les troisièmes Rencontres Internationales de l'En-  
vironnement et de la Nature ont eu lieu du 21  
au 26 Septembre à ROYAN.

Cette année, la FFSPN décernait le deuxième prix  
dans la catégorie "La nature assassinée".

Ce prix a été remporté par le film suisse "Forêts  
en sursis".

## FORETS EN SURSIS

Suisse, 29 mn, 1984

Producteur/distributeur : Télévision Suisse Roman  
de (Télescope), 20 quai Ernest Ansermat, CH 1211  
Genève 8 tél. 29.33.33

Sujet: depuis 1968, on avait noté le ralentisse-  
ment de la production de la forêt suisse. Mais  
c'est en été 1983 que la catastrophe s'est produi-  
te : la sécheresse persistante et les insectes ont  
eu raison des arbres dont la résistance naturelle  
était affaiblie par ce terrible fléau que sont les  
pluies acides.

Catégorie : 2

La FFSPN va essayer d'obtenir que la circulation  
de cet excellent film en France soit assurée de  
la meilleure façon possible.

Dans la prochaine lettre du hérisson, nous publi-  
rons le palmarès intégral de cette manifestation.

# europa

Vous trouverez ci-joint, l'adressographe des mem-  
bres de la Commission Environnement du Parlement  
Européen.

Pour leur écrire, si la nécessité se présente),  
vous n'aurez qu'à photocopier cet adressographe  
sur les feuilles d'étiquettes autocollantes.

produits toxiques accidentellement immergés.

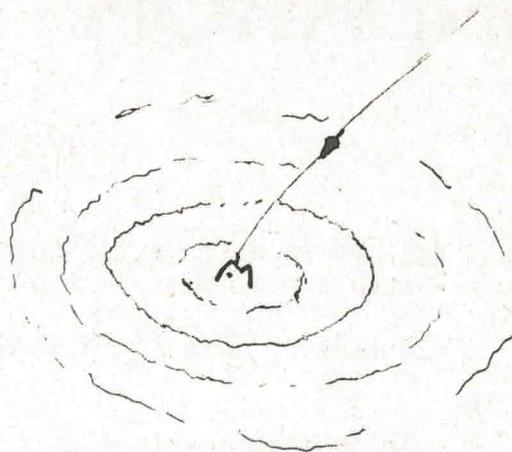
L'affaire du "Mont Louis" où pollution chimique et pollution radioactive constituent des risques qui sont loin d'être écartés dans les opérations en cours pour la récupération des fûts, illustre bien les problèmes posés par le transport des produits dangereux et par le secret qui entoure ces opérations.

On ne peut se cacher qu'une dimension particulière dans les risques de toxicité soit liée à la multiplication des déchets radioactifs à traiter ou à stocker. Accidents en mer, accidents à terre constituent une éventualité qui est loin d'être contrôlée, et le développement du programme nucléaire ne peut que multiplier les dangers de ces situations pour les populations.

La Bretagne est exposée du fait des transports maritimes de produits toxiques au large de ses côtes ; de plus, la Bretagne se trouverait concernée par le transport de produits radioactifs, si les projets de multiplication des permis d'extraction d'uranium et de construction d'une centrale nucléaire se réalisaient.

C'est pourquoi, le Conseil d'Administration de l'URBE, réuni le 8 septembre 1984 à Lannion, compte sur vous, Madame le Ministre, pour peser de tout le poids de la compétence de votre Ministère, et de votre conviction, pour que soient pris en considération dans les choix gouvernementaux concernant l'avenir énergétique du pays les paramètres des transports des produits radioactifs par terre ou par mer, de leur stockage et de leur devenir."

Mme G. PRIGENT  
Présidente



## EAU ET LOI PECHE

### RAPPEL URGENT

Dans le n°7 de la lettre du Hérisson, un appel vous a été lancé pour mettre en place une commission interne à la FFSPN, dans le prolongement du réseau "l'eau dans la nature".

Cette commission aura deux objectifs :

- le premier, à très court terme, sera de répondre à la demande du Ministère de l'Environnement de voir notre participation active aux groupes de réflexion qu'il met en place pour préparer les textes d'application de la loi sur la pêche en eau douce. Les personnes que nous désignerons, auront à "négocier" au nom de la FFSPN pour soutenir ses positions.

Pour cela, il est très urgent de constituer cette commission qui aura un rôle essentiel dans cette négociation qui s'engage pour 5 à 6 mois.

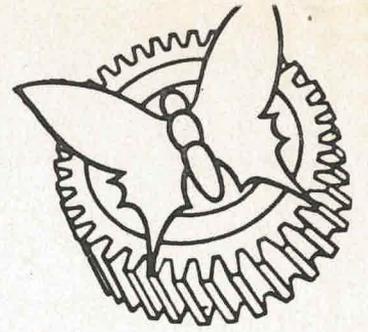
- le second objectif, à moyen terme, sera de faire participer la FFSPN à l'élaboration d'une loi générale sur l'eau tendant à réformer et à compléter la loi de 1964. La loi sur la pêche appelle en effet, comme cela a été unanimement souligné lors des débats parlementaires, la mise en chantier de cet important travail législatif.

Je vous invite donc à nouveau à solliciter parmi les membres de vos associations les personnes compétentes pour qu'elles s'inscrivent dans les meilleurs délais, au siège de notre fédération en précisant leur centre d'intérêt (débits réserves, gestion des ressources piscicoles, domaine public fluvial, etc...) Un budget est prévu pour prendre en charge dans les conditions habituelles les frais de déplacement de 1984.

Merci d'avance de votre concours.

Charles TOUZAN.

# THE CONSERVATION FOUNDATION



Une nouvelle fondation pour encourager la protection de l'environnement et de l'héritage national

## LES PRIX "NATURE ET PATRIMOINE" LANCES PAR FORD

Pour la première fois en France, la Fondation internationale pour la conservation de la nature et du patrimoine, patronnée notamment par Ford, va décerner ses prix. Créée en 1982 en Angleterre, la Conservation Foundation prend cette année une dimension européenne et s'étend à l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Suisse, la Belgique et la Hollande. Les prix sont destinés à récompenser des projets en cours ou récemment achevés et réalisés par des particuliers, des groupes ou des organisations. Ils sont au nombre de six : prix de l'urbanisme, prix des zones rurales, prix des économies d'énergie, prix du patrimoine, prix des jeunes et prix de l'industrie. Les gagnants de chaque catégorie recevront un trophée et, sauf pour le prix de l'industrie, un chèque de 20 000,00 francs. Parmi les lauréats des diverses catégories sera choisi un vainqueur qui recevra un grand prix ainsi qu'un autre chèque de 30 000,00 francs.

Parmi les gagnants des années précédentes, des projets tels que la création d'une réserve naturelle à la place d'une décharge, la restauration d'un rempart médiéval, la création d'un refuge d'oiseaux, la reconstruction d'un pigeonnier, le sauvetage d'une péniche de la Tamise et l'élaboration d'un moteur de moto à essence sans plomb ont été récompensés. Les projets pourront être présentés à plusieurs reprises. En 1983, en Angleterre, le grand vainqueur était un projet non retenu en 1982, ce qui montre sa progression en une année. La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 octobre 1984. Toutes les inscriptions seront étudiées par la Fondation qui établira une liste de finalistes. Puis un dernier examen, confié à un jury de personnalités, sera effectué et les gagnants seront annoncés en fin d'année. Renseignements : Conservation Foundation, M. Pierre Hervo, secrétaire général, 7 rue Emile Cossonneau, 93360 Neuilly-Plaisance.

Conservation Foundation

PRIX NATURE ET PATRIMOINE 1984

#### CATEGORIES

##### 1- PRIX DE L'URBANISME

Projets de sauvegarde ou de rénovation en zone urbaine. Candidatures possibles : aménagement de parcs ou jardins, restauration de sites, plantation d'arbres...

##### 2- PRIX DES ZONES RURALES

Projets de sauvegarde ou de rénovation en zones rurales. Candidatures possibles : réserves naturelles, implantation de forêts, aménagement des bords de mer, sauvegarde des marais...

##### 3- PRIX DU PATRIMOINE

Projets concernant la protection, la rénovation, l'entretien, la réparation de bâtiments, de moyens de transport ou autres objets et symboles du patrimoine français. Candidatures possibles : restauration de constructions, maintenance de vieilles locomotives, pose d'un toit de chaume sur une grange ancienne, couverture de livres ou de manuscrits importants...

##### 4- PRIX DES ECONOMIES D'ENERGIE

Projets conçus pour réduire le taux de consommation des ressources d'énergie : charbon, fer, minerais, gaz, pétrole... Les projets concernant la lutte contre la pollution sont aussi acceptés.

##### 5- PRIX DES JEUNES

Pour tout projet entrepris individuellement ou collectivement par des jeunes de moins de 18 ans. Le travail peut être supervisé par un adulte mais doit être réalisé par des jeunes.

##### 6- PRIX DE L'INDUSTRIE

Projets pour la protection, l'aménagement de l'environnement entrepris par des sociétés. Celles-ci doivent participer d'une manière active à ces projets; le simple fait de patronner ne suffit pas pour être retenu. Les candidatures possibles sont des projets concernant le respect du paysage et de l'écologie locale lors de la construction de nouvelles usines, la création de réserves naturelles sur des terrains de sociétés inutilisés, la sauvegarde de vieilles machines industrielles ou agricoles pour l'intérêt du public...



La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N. - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES - 8, Villa des Fleurs- 92400 COURBEVOIE.  
Commission paritaire en cours

Vente par abonnement.